Image not found or type unknown

Constructeur & non respect plans sur trémie escalier

Par **ROMME**, le **19/03/2009** à **15:24**

Bonjour,
En plus des différents problèmes que nous avons avec notre constructeur (infiltration d'eau, etc...) nous nous rendons compte que les cotes de la trémie ne correspondent pas aux plans pour lesquels nous avons signés notre contrat de construction.
Il semble tout de même possible de poser un escalier respectant les normes (en terme de giron et de hauteur avec une échappée à 1m90)mais celui-ci serait considéré comme "raide", alors que si la trémie avait été correctement réalisée l'escalier serait dit "confortable". Il est possible de modifier cela en retapant dans la chappe de l'étage mais le constructeur ne veut pas faire réaliser les travaux par le maçon. Nous sommes encore dans le délais d'un an après la livraison et avons déjà envoyés un courrier par LR/AR pour l'en informer et le mettre en demeure de corriger la trémie. Quel sont le recours possible pour qu'il execute les travaux ? Sommes-nous en droit de demander des indemnités s'il ne s'execute pas ?
Merci d'avance pour vos réponses,
Adeline

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés